

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice	27
Présents	22
Votants	27
Quorum	14

L'an deux mille vingt trois

Le : 14 décembre

Le Conseil Municipal de **la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1^{er} adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Jean-Paul FERRE, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyrille GENEVRIER, Sébastien OLIVIER, Angelo MANIERI, Marine TOINON, Martine MEILLIER, André GACHET, Michel VALERY, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE, Marie-Laure JACQUEMOND, Christophe CAVE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Pierre MARCOUX, Nathalie FERNANDEZ, Cyril RONZE, Charlélie ARNAUD.

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE à Gérard DI FRUSCIA, Charlélie ARNAUD à Marine TOINON.

SECRETAIRE : Véronique GENEVRIER.

Délibération n°2023_12_09

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°03.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-1, L.2311-2 et L.1612-11 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 avril 2023 portant sur l'adoption du budget primitif 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2023 portant sur l'approbation de la décision modificative n°01,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 novembre 2023 portant sur l'approbation de la décision modificative n°02,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget primitif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (20 voix pour, 7 abstentions):

- approuve la décision modificative n°03 au budget primitif 2023,

Section de fonctionnement :

Imputation	Dépense en €	Recette en €
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement	+ 41 332,22	
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections		+ 41 332,22

Section d'investissement :

Imputation	Dépense en €	Recette en €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 21312 – Bâtiments scolaires	+ 22 299,12	
Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections 21318 – Autres bâtiments publics	- 2 500,00	
Chapitre 040– Opérations d'ordre de transfert entre sections 2312 – Agencements et aménagements de terrains	+ 21 533,10	
Chapitre 041– Opérations patrimoniales 2313 – Constructions	+ 17 755,58	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2031 – Frais d'études	+ 33 615,50	
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles 2031 – Frais d'études	- 150 000,00 €	
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées 2041411 – Communes membres du GFT – Biens mobiliers, matériels et études	+ 491,88	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 21312 – Bâtiments scolaires	+279 453,62	
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles 21571 – Matériel roulant	+44 639,00	

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		+41 332,22
Chapitre 024 – Produits de cessions d’immobilisations		+108 200,00
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales 238 - Avances versées sur commandes d’immobilisations corporelles		+17 755,58
Chapitre 13 – Subventions d’investissement 1322 - Régions		+100 000,00

- charge Madame le Maire ou son représentant, d’accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 19 décembre 2023

Le Maire
Annick BRUNEL



La Secrétaire de séance,
Véronique GENEVRIER




Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le :
Publié ou Notifié
le :